

Le contrôle sur place d'Action Sociale à la Caf de l'Ardèche 2024

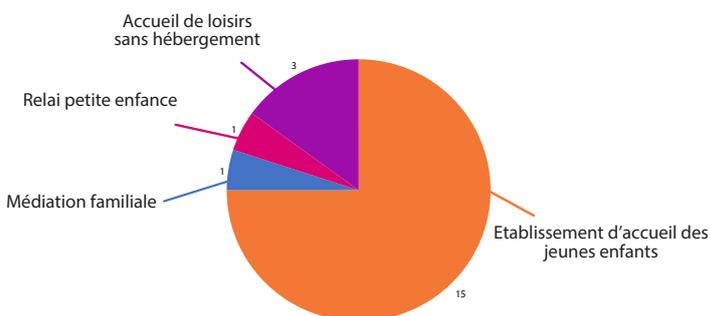
Un contrôleur en action sociale intervient sur le département de l'Ardèche auprès des partenaires gestionnaires d'équipements à destination des familles. Depuis 2021, ce contrôleur prend également en charge les contrôles CDAP.

Dans le cadre du contrôle des structures, sa mission principale est de s'assurer que le montant des prestations versées aux gestionnaires est juste et utilisé dans le respect de la réglementation tout en assurant un service de qualité aux familles.

En 2024, la Caf a effectué 20 contrôles ciblés

soit 2 085 047,25 € de prestations de services contrôlés avec 8 indus pour 101 404,25€ et 8 rappels pour 12 534,85€ soit 113 939,10€ en impact financier

Typologie des structures contrôlées



Les motifs d'indus ou de rappels concernent :

- EAJE
 - 1 - Difficultés à fournir les justificatifs détaillés par enfant des heures télédéclarées,
 - 2- Problème ou absence de pointages la minute près des heures d'arrivée et de départ
 - 3- Problème de paramétrages des logiciels (règle d'arrondi, tolérance ; etc)
 - 4- non application de la rétroactivité des participations familiales
- ALSH
 - Télédéclaration d'actes gratuits qui n'ouvrent pas droit à la prestation de service générant des indus.
 - Mauvaise application des plages horaires des mercredis en périscolaire générant des rappels de PS.



Des contrôles ont permis de détecter des erreurs de déclaration



Sont des rappels* pour un montant total de :
1 156 €

* Sommes versées par la Caf



Sont des indus* pour un montant total de :
64 381 €

Déroulé d'un contrôle

J-15
JOURS

Pré - contrôle

Je reçois l'avis de passage du contrôleur Caf par courrier et par mail avec la liste des pièces justificatives à communiquer. J'adresse par mail au plus tôt les documents demandés et je prépare les pièces justificatives pour le jour du contrôle sur place (registre de présence, règlement de fonctionnement, factures des familles, factures des dépenses...).

J : 1 à 2
JOURS

Contrôle

Je présente le contexte de la structure.
Je reconstitue avec le contrôleur les données déclarées à la Caf.
J'échange avec le contrôleur sur mes pratiques au regard de la réglementation.

* Selon le type de contrôle

J+3
MOIS

Post-contrôle

Je reçois le rapport de contrôle provisoire.
Je prépare le courrier contradictoire pour faire mes remarques.

J+4
MOIS

Post-contrôle

Je reçois le rapport de contrôle définitif.
J'engage les actions pour répondre aux obligations mentionnées dans le rapport de contrôle et j'en informe la Caf.